



Liberté Égalité Fraternité

Module Mobilité

Guide utilisateurs destiné aux MAPS

version 1.6

Secrétariat Général
Service des Ressources Humaines
Mission des systèmes d'information des ressources humaines

Table des matières

. Présentation Générale	3
. Accès et habilitation dans Agorha	3
. Consulter les postes ouverts lors d'une campagne de mobilité	
3.1. Saisie des critères de recherche des postes	5
3.2. Exporter la liste des postes vers un tableur	
3.3. Afficher les propriétés d'un poste	7
3.4. Exporter la liste des postes sans candidat	8
. Gestion des agents externes	10
4.1. Créer un nouvel agent externe	
4.2. Modifier un agent externe existant	15
. Gestion des demandes de mobilité	16
5.1. Consulter les demandes de mobilité	16
5.2. Saisir une demande de mobilité pour un agent relevant du MAA	20
5.3. Saisir une demande de mobilité pour un agent externe	30
5.4. Modifier le rang de classement des postes d'une demande	37
. Gestion des avis	43
6.1. Saisie du commentaire de la MAPS dont dépend la structure de dépai	rt43
6.2. Saisie des avis de la MAPS dont dépend la structure d'accueil	47
6.3. Rechercher des candidatures pour la consultation des avis	51
. Edition du mobiloscope	54
. Consulter le calendrier d'une campagne	57
. Gestion des campagnes Fil de l'eau	58
9.1. Consulter les calendriers des campagnes Fil de l'eau	58
9.2. Consulter les demandes de mobilité	59
9.3. Saisie des avis d'accueil	64
9.4. Recherche des candidatures pour la consultation des avis	67
0. Assistance	69

1. Présentation Générale

Le Ministère en charge de l'agriculture a mis en place, dans son système d'information des ressources humaines **Agorha**, un module dédié à la gestion de la mobilité des agents, hors personnels enseignants et d'éducation, accessible pour les acteurs intervenants dans le processus de mobilité, des campagnes de mobilité générale et de mobilité au fil de l'eau.

Les fonctionnalités disponibles dans Agorha pour les MAPS sont les suivantes :

- Consultation des postes ouverts lors d'une campagne de mobilité
- Saisie et consultation des demandes de mobilité des agents
- Saisie des avis de la MAPS dont dépendent les agents des structures de départ
- · Saisie des avis de la MAPS dont dépendent les agents des structures d'accueil
- Ajout de pièces justificatives au dossier de l'agent lors de la saisie des avis
- Recherche de candidatures pour la consultation des avis
- · Edition des avis
- Edition du mobiloscope
- Consultation du calendrier d'une campagne

2. Accès et habilitation dans Agorha

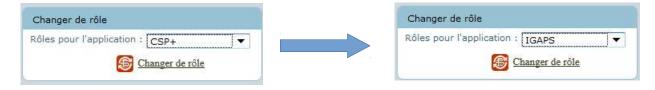
Les IGAPS et leurs assistantes ont accès dans **Agorha** au module Mobilité grâce au rôle dédié intitulé IGAPS.

A chaque rôle IGAPS, est attribuée une seule MAPS.

L'adresse de connexion Agorha est la suivante :

https://agorha.agriculture.gouv.fr/agorha-application/

A partir de l'écran d'accueil d'Agorha, vous devez par conséquent changer votre rôle par défaut (CSP ou CSP+) et sélectionner le rôle IGAPS, dans la fenêtre« Changer de rôle ».



Cliquer sur le lien « Changer de rôle » pour valider.

Le module Mobilité devient accessible sur l'écran d'accueil Agorha.



SG-SRH-MISIRH 20/04/2022

Cliquer sur le lien « Lien vers Mobilité ».

L'écran d'accueil du module Mobilité est affiché.



Sélectionner à nouveau le rôle IGAPS et cliquer sur le lien « Changer de rôle ».

Le menu des fonctionnalités disponibles s'affiche dans la partie gauche de l'écran.



Dans les menus, HENS désigne la gestion de la mobilité hors postes et personnels enseignants (Hors ENSeignants).

3. Consulter les postes ouverts lors d'une campagne de mobilité

La fonctionnalité « Consultation des postes » permet de :

- rechercher un ou plusieurs postes en fonction des critères sélectionnés,
- exporter sous un tableur la liste des postes obtenus,
- · consulter les propriétés d'un poste.

Pour accéder à cette fonctionnalité, cliquer sur la rubrique

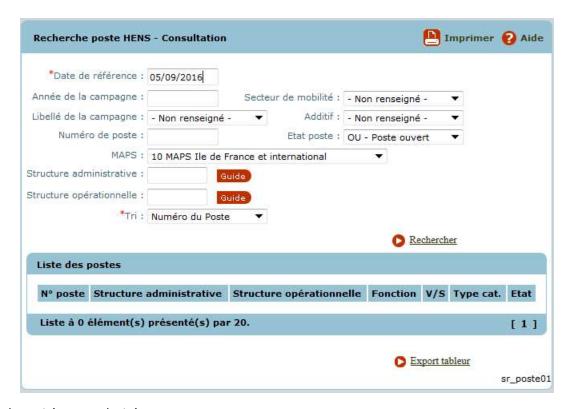
Gestion des postes circulaire HENS

dans la partie gauche de l'écran.

Ensuite, cliquer sur la sous-rubrique Consultation des postes. La fenêtre de recherche de postes s'affiche automatiquement.



3.1. Saisie des critères de recherche des postes

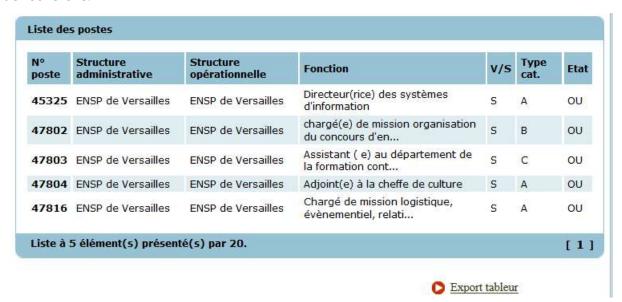


Saisir les critères souhaités :

- Pour rechercher plusieurs postes à partir de leur numéro, il est possible de saisir plusieurs numéros, séparés par une virgule dans le champ de saisie « Numéro de poste».
- Seuls les postes associés à une campagne de mobilité et rattachés à une note de mobilité sont recherchés.
- Si un critère de tri est renseigné, la liste est affichée selon le critère choisi.

Cliquer ensuite sur le lien « Rechercher ».

Le résultat de la recherche est affiché dans le tableau « Liste des postes » en dessous des critères de recherche.



3.2. Exporter la liste des postes vers un tableur

Cliquer sur le lien



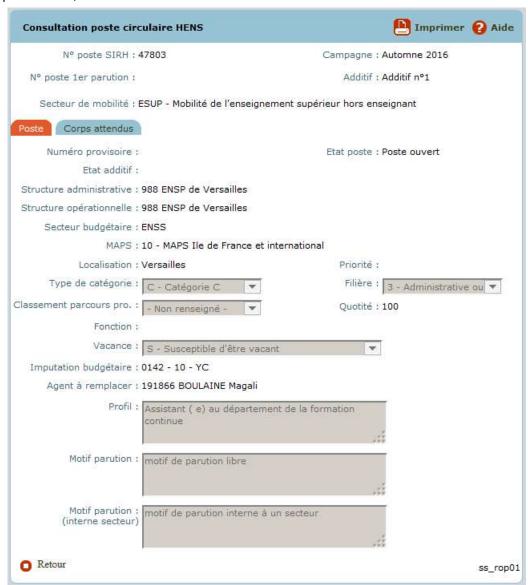
Agorha affiche le message : « La demande de l'édition "Recherche poste HENS - Consultation" au format xls s'est déroulée correctement. Le résultat est disponible dans la fenêtre qui vient de s'ouvrir automatiquement. »

L'export contient les colonnes suivantes :

- N°poste
- N°poste 1er parution (le cas échéant)
- Priorité
- N° poste provisoire (le cas échéant)
- MAPS de rattachement du poste
- Département
- Structure administrative
- Structure opérationnelle
- Type structure
- Localisation
- Catégorie
- Filière
- Classement parcours pro (postes de catégorie A)
- Corps
- Fonction
- Motif de parution
- · Etat additif
- Indicateur vacance
- Code suivi
- Profil
- Résidence administrative de la structure opérationnelle
- N°additif (le cas échéant)

3.3. Afficher les propriétés d'un poste

A partir de la liste des postes affichés suite à la recherche, cliquer sur le numéro d'un poste. (exemple : 47803).



Cliquer sur l'onglet « Corps attendus ».



3.4. Exporter la liste des postes sans candidat

Pour exporter dans un tableur la liste des postes pour lesquels aucune candidature n'a été enregistrée lors de la campagne de mobilité en cours, cliquer sur Gestion des candidatures et avis HENS

Choix de la campagne

Puis en cliquant sur



Cliquer sur le lien « Rechercher » pour afficher les campagnes ouvertes à la date du jour.



Cliquer sur le numéro d'année (2017 dans l'exemple) pour afficher l'écran de sélection des avis.



Cliquer sur le lien « Edition des postes sans candidat ».

Agorha affiche le message suivant :

La demande de l'édition " **Edition Liste Postes Sans Candidatures** " au format xls s'est déroulée correctement Le résultat est disponible dans la fenêtre qui vient de s'ouvrir automatiquement.

Lors de l'ouverture du tableur, le message suivant peut s'afficher.



Il est, dans ce cas, nécessaire, de cliquer sur le bouton OK.

Cet export tableur contient les informations suivantes :

- · numéro de poste,
- profil ou fonction du poste,
- catégorie du poste (A ou B ou C),
- code vacance du poste (valeurs S pour un poste susceptible d'être vacant ou V pour un poste vacant),
- classement parcours professionnel (vide ou 1 ou 2 ou 3),
- code suivi du poste (valeurs RE pour poste retiré après parution, NV pour un poste non vacant, VA pour un poste vacant),
- · libellé de la structure opérationnelle du poste,
- secteur de mobilité du poste.

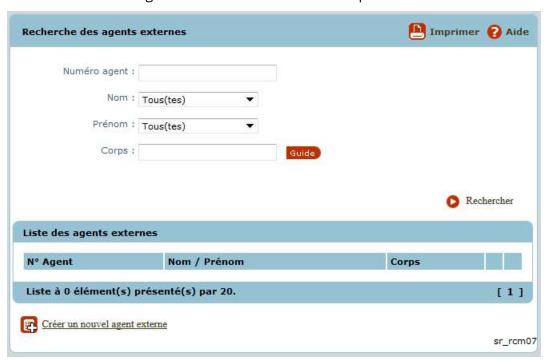
4. Gestion des agents externes

Les agents externes n'ont pas accès au site de télé candidature, puisqu'ils ne disposent ni de numéro RH, ni de compte Agricoll. Ceux-ci remplissent, par conséquent, un formulaire papier « vert » qui leur est spécifiquement réservé, qu'ils envoient par courriel à la MAPS dont dépend la structure d'accueil.

Pour accéder à la gestion des agents externes, cliquer le lien « Gestion des agents externes ».



La fenêtre de recherche des agents externes s'ouvre automatiquement.



Saisir un ou plusieurs critères pour vérifier si l'agent externe existe déjà dans la base de données (ce qui signifie que l'agent a déjà candidaté sur un poste relevant du Ministère, lors d'une précédente campagne).

Cliquer sur le lien « Rechercher ».

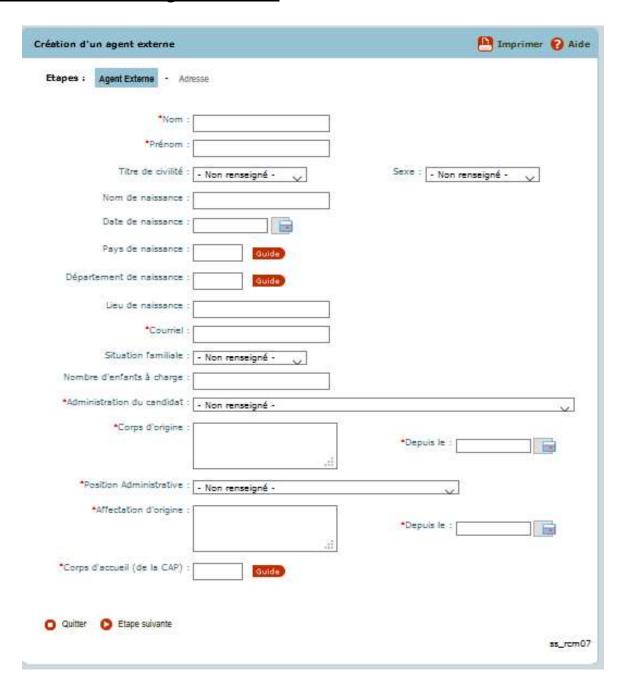


La liste des agents externes répondant au(x) critère(s) saisis, est affichée en dessous de l'écran de recherche :

- Si la liste est vide, ou ne contient pas l'agent recherché, cliquer sur le lien « Créer un nouvel agent externe ».
- Si la liste affiche l'agent recherché, cliquer sur le pour accéder au dossier de l'agent.

Il est possible de supprimer un agent uniquement si aucune demande de mobilité n'existe pour cet agent, quelque soit la campagne.

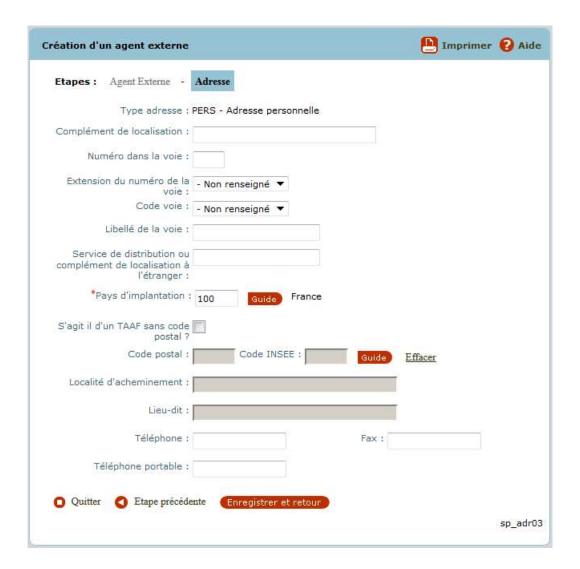
4.1. Créer un nouvel agent externe



Saisir tous les champs obligatoires (ils sont précédés d'une *).

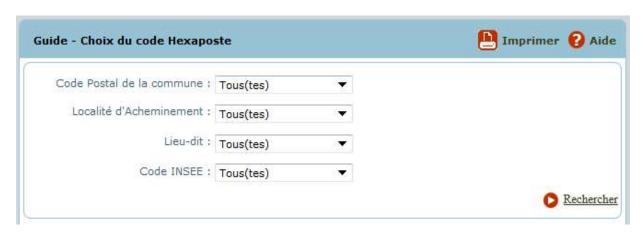
- Si le pays de naissance est la France, saisir la valeur 100.
- Le département de naissance doit être saisi sur 3 caractères (par exemple 076 pour la Seine Maritime).
- Si l'administration du candidat n'est pas présente dans la liste déroulante, sélectionner la valeur « Autre » : un champ en saisie libre sera alors affiché.
- Si vous ne connaissez pas le futur corps d'accueil de l'agent, vous avez la possibilité d'utiliser l'une des valeurs suivantes :
 - 888 agent externe équivalent catégorie A
 - 889 agent externe équivalent catégorie B
 - 890 agent externe équivalent catégorie C

Cliquer sur le lien « Etape suivante ».

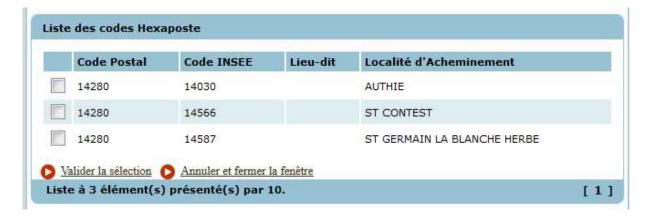


Saisir l'adresse personnelle de l'agent.

Le code postal et la commune ne sont pas saisissables : vous devez obligatoirement les sélectionner à partir du bouton « Guide » affiché à droite du champ « Code INSEE ».

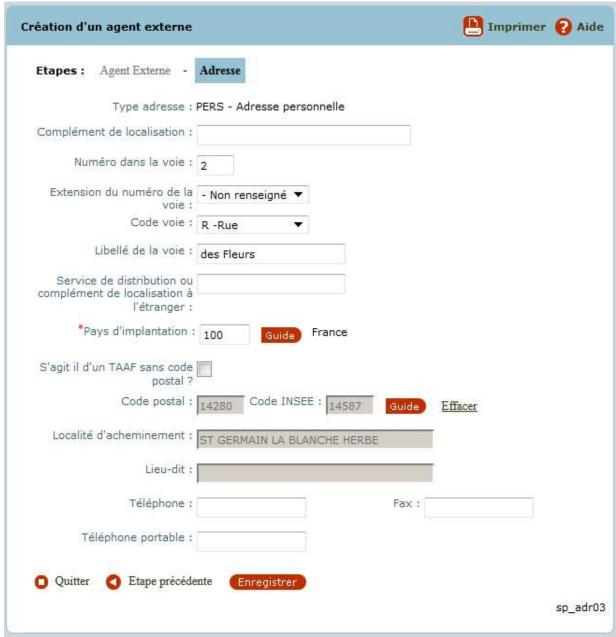


Saisir un ou plusieurs critères de sélection, par exemple le code postal ou la localité d'acheminement (commune) et cliquer sur le lien « Rechercher ».



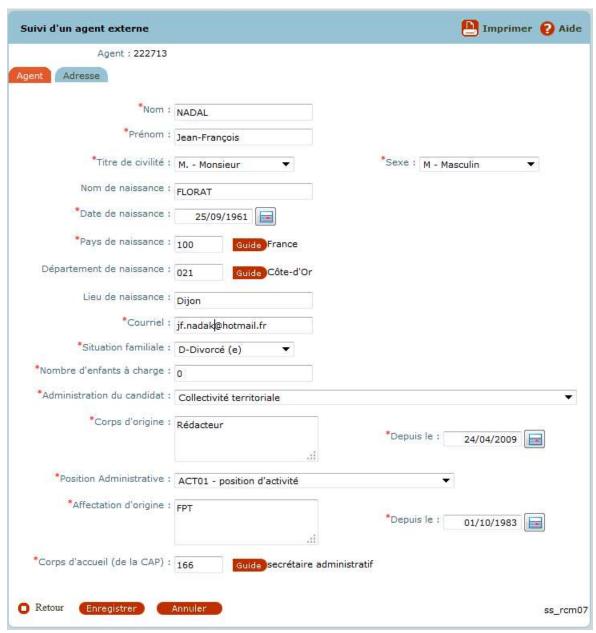
Cocher une case (colonne de gauche) correspond à la commune recherchée. Cliquer sur le lien « Valider la sélection ».

Les champs code postal, code Insee et localité d'acheminement sont automatiquement renseignés.



Cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

4.2. Modifier un agent externe existant



Saisir et/ou modifier tous les champs obligatoires (ils sont précédés d'une *).

Si l'administration du candidat n'est pas présente dans la liste déroulante, sélectionner la valeur « Autre » : un champ en saisie libre sera alors affiché.

Cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

Cliquer sur l'onglet « Adresse » pour mettre à jour l'adresse de l'agent (cf. §4.1).

5. Gestion des demandes de mobilité

5.1. Consulter les demandes de mobilité

Les IGAPS et leurs assistantes peuvent consulter, sans restriction dans Agorha, les demandes de mobilité de tous les agents.

Les demandes de mobilité des agents saisies via le site de télédéclaration sont consultables uniquement si elles ont été signées par les agents (demande à l'état validé) le lendemain de la signature (le transfert des demandes entre le télé portail et Agorha est effectué chaque nuit).

Les demandes de mobilité saisies directement dans Agorha sont consultables dès l'enregistrement de celles-ci dans l'outil.

Pour accéder à cette fonctionnalité, cliquer sur la rubrique

► Gestion des candidatures et avis HENS

Puis, cliquer sur la sous-rubrique « Consultation des demandes de mobilité ».



La fenêtre de recherche des demandes s'affiche automatiquement.



La liste de tous les agents ayant déposé une demande de mobilité pour la campagne sélectionnée, s'affiche avec le renseignement des seuls critères obligatoires.

Pour rechercher un agent précis, saisir son numéro d'agent ou appeler le guide dédié où la recherche peut s'effectuer, le cas échéant, à partir du nom de l'agent.

Saisir les critères de recherche et cliquer sur le bouton

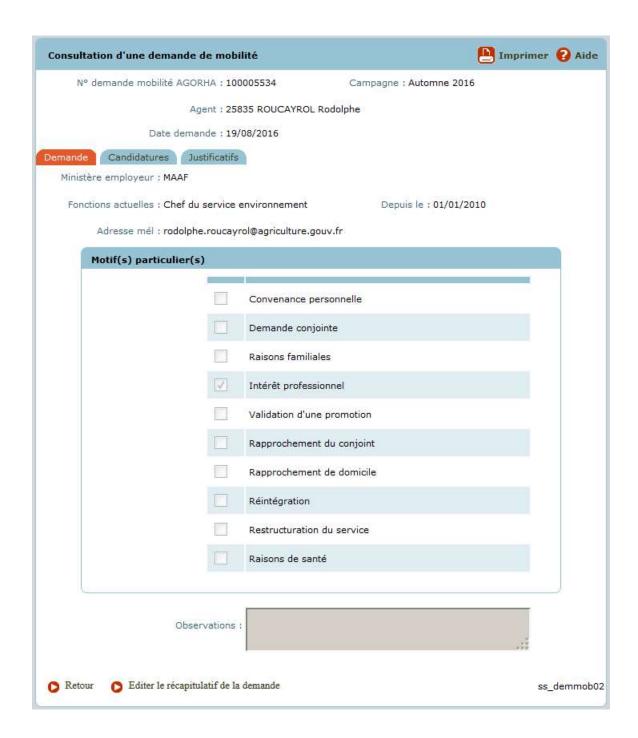


La liste des demandes s'affiche dans le tableau, en dessous de l'écran de recherche.

Demande	Date	Agent	Nom	Nb postes
100004135	26/07/2016	20370	MARION Alain	2
100004170	26/07/2016	23234	BOUDON Jean-Albert	1
100006493	04/10/2016	23821	HANNOTTE Jacques	2
100005952	26/09/2016	23829	SANCHEZ Eric	3
100004863	11/08/2016	24191	DESPIERRE Raymond	1
100006757	05/10/2016	24249	LE BEVILLON André	1
100006000	27/09/2016	24855	LEVALLOIS Joël	2
100003955	21/07/2016	24894	DELEVAUX Jérôme	2
100006406	03/10/2016	24914	SOUZA-FILHO Christian	1
100004168	26/07/2016	24949	CHETCUTI Jean	2
100006130	28/09/2016	25097	TOULEMONDE Jean-Louis	4
132151	13/09/2016	25322	REDON Philippe	1
100005510	19/08/2016	25410	VIDONI Alain	2
100006731	05/10/2016	25429	COTTENET Paul	1
100006046	27/09/2016	25435	YEPONDE Lucien	1
100004246	28/07/2016	25690	SEIGLE Vaubois	1
100005534	19/08/2016	25835	ROUCAYROL Rodolphe	2
100003978	21/07/2016	25978	PETIT Gilles	1
100006008	27/09/2016	26044	SAVARY Richard	1
100006998	07/10/2016	26093	BIGOT Marc	1

Les demandes, dont le numéro comporte 9 chiffres et commence par 1000x, ont été saisies via la télé-candidature, alors que les demandes dont le numéro comporte 6 chiffres ont été saisies dans Agorha.

Pour consulter une demande, cliquer sur un numéro (colonne de gauche).



Cliquer sur le lien « Editer le récapitulatif de la demande » pour éditer au format pdf un résumé de la demande de mobilité.

Cliquer sur l'onglet « Candidatures » pour consulter la liste des postes demandés par cet agent.



Les numéros de postes commençant par la lettre Z (exemple Z1419) sont des postes externes au Ministère.

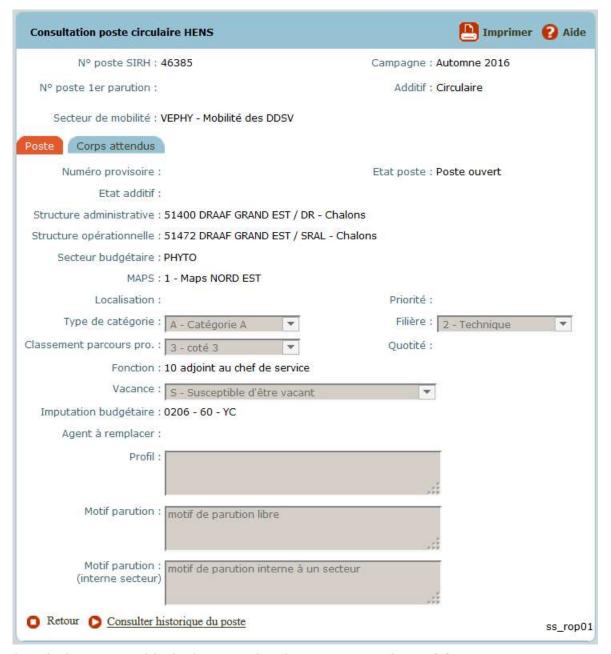
Cliquer sur le numéro du poste (deuxième colonne du tableau) pour consulter les caractéristiques de l'un des postes de la demande.

Le détail du poste s'affiche en dessous du tableau.

Ensuite cliquer sur le lien



Consulter poste



Il est également possible de cliquer sur l'onglet « Corps attendus » (cf. § 3.3).

5.2. Saisir une demande de mobilité pour un agent relevant du MAA

La fonctionnalité de saisie d'une demande de mobilité pour un agent relevant du MAA permet aux MAPS de saisir une demande pour un agent qui n'a pas été en mesure de remplir sa demande sur le site de la télé candidature.

La saisie d'une demande de mobilité pour un agent MAA est accessible à partir de la rubrique





Cliquer sur le lien « Rechercher » pour afficher les campagnes ouvertes à la date du jour.



Cliquer sur le numéro d'année (2017 dans l'exemple) pour afficher l'écran de sélection des avis.



Cliquer sur le lien « Saisie ou modification d'une demande - Agent MAAF ».



Vérifier qu'aucune demande de mobilité n'existe pour l'agent concerné lors de cette campagne de mobilité, en saisissant le numéro d'agent ou en recherchant l'agent via le guide.



Cliquer sur le lien « Rechercher ».

Si la recherche n'affiche aucune demande, cliquer sur le lien « Créer une nouvelle demande ».



Saisir le numéro d'agent ou rechercher l'agent via le guide.



Saisir les champs obligatoires ainsi que les éventuelles observations et cocher un ou plusieurs motifs.

Cliquer sur le lien « Etape suivante ».



Cliquer sur le lien « Ajouter une candidature sur un poste MAAF », si vous souhaitez ajouter un poste relevant du MAA, paru dans la note de mobilité.



Saisir le numéro de poste, tel qu'indiqué dans l'une des circulaires de mobilité (principale ou additif).

L'intitulé du poste, les numéros et libellés des structures administrative et opérationnelle ainsi que le secteur budgétaire se renseignent automatiquement après la saisie du numéro de poste.

Saisir les références de la note de service Mobilité (exemple : 2017-235 pour l'additif de mobilité de la campagne du printemps 2017).

Saisir les éventuels commentaires, que l'agent a mentionné sur sa demande « papier » (saisie limitée à 1000 caractères).

*Rang de priorité : 1	Additif: 1 - Additif no1
Struct. Adm. : 5160	D - DRAAF OCCITANIE DR - Toulouse
Struct. Oper.: 5164	2 - DRAAF OCCITANIE / SRAA - Toulouse
Secteur budgétaire : SDDR	
Réf. Note de Service : 2017	-520
Commentaires : Je su	is très motivé
	41

Cliquer sur confirmer la saisie.

Le poste a été ajouté dans la liste des candidatures.



Renouveler l'opération autant de fois que nécessaire pour ajouter d'autres postes relevant du Ministère.

Si l'agent a également déposé une ou plusieurs candidatures sur des postes externes, cliquer sur le lien « Ajouter une candidature sur un poste externe ».



Le champ « poste » affiche une liste déroulante avec les valeurs suivantes :

- n° poste d'origine : il s'agit de la référence du poste indiqué par l'administration externe.
- n° poste Agorha : quand un poste externe est créé dans Agorha, il lui est attribué un numéro interne à Agorha, qui commence par la lettre Z. Cette valeur ne doit être sélectionnée que si le poste externe a déjà été créé dans Agorha (par exemple si un autre agent a candidaté sur le même poste externe).

Saisir le numéro de poste et cliquer sur le lien « Rechercher ».

Agorha affiche le message « ami_009 Aucun poste externe ne correspond à ce numéro de poste d'origine. Un nouveau poste externe sera créé lors de l'enregistrement de la demande de mobilité. »

Saisir et/ou sélectionner les informations obligatoires.



Cliquer sur le lien « Confirmer la saisie ».

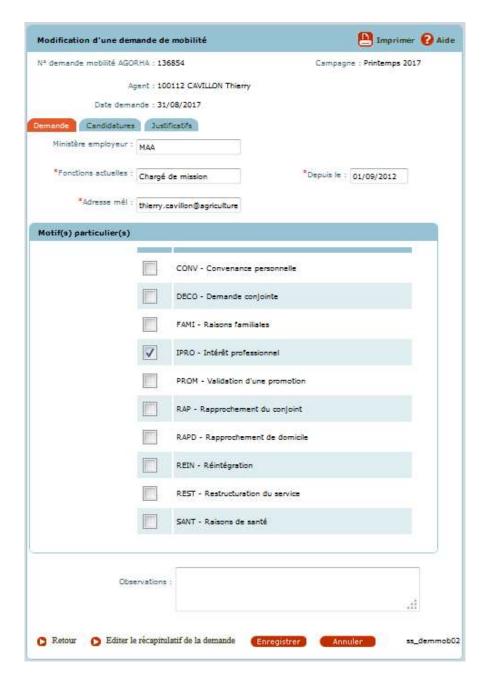


Le poste a été ajouté dans la liste des candidatures.

Cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour valider toutes les candidatures de l'agent.

Agorha affiche l'écran intitulé « Modification d'une demande de mobilité » qui comprend 3 onglets :

- demande
- candidatures
- justificatifs



Cliquer sur l'onglet « Justificatifs » pour joindre des documents. Ceux-ci seront consultables par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.



Cliquer sur le lien « Ajouter une pièce justificative ».



Sélectionner le type de pièce dans la liste déroulante :

- Curriculum Vitae
- · Lettre de motivation
- Extrait du livret de famille
- Certificat de PACS
- Certificat de concubinage
- Fiche de situation du conjoint fonctionnaire
- Contrat de travail du conjoint
- Certificat du médecin de prévention
- Autre

Si le type de pièce justificative à joindre n'existe pas dans la liste déroulante, sélectionner la valeur « Autre » : un champ en saisie libre, intitulé « Nature de document » permet alors de saisir un nouveau libellé de pièce justificative.

Saisir les autres champs obligatoires.

Cliquer sur le bouton « Parcourir » pour télécharger un fichier.



Seules les pièces justificatives au format PDF ou JPEG sont acceptées.



Cliquer sur le lien « Confirmer la saisie ».

La pièce justificative a été ajoutée à la liste.



Cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

La saisie de cette nouvelle demande de mobilité est terminée.

A tout moment, vous pouvez:

- modifier la demande en cliquant sur les onglets « Demande » et « Candidatures ».
- Editer un récapitulatif de la demande, en cliquant sur le lien « Editer le récapitulatif de la demande », affiché sur l'onglet « demande ».

5.3. Saisir une demande de mobilité pour un agent externe

La saisie d'une demande de mobilité pour un agent externe est identique à la saisie d'une demande pour un agent relevant du MAA. Elle est accessible à partir de la rubrique



Cliquer sur le lien « Rechercher » pour afficher les campagnes ouvertes à la date du jour.



Cliquer sur le numéro d'année (2017 dans l'exemple) pour afficher l'écran de sélection des avis.



Cliquer sur le lien « Saisie ou modification d'une demande – Agent externe ».



Cliquer sur le lien « Créer une nouvelle demande ».



Saisir le numéro d'agent ou sélectionner le à partir du bouton « Guide ».



Cliquer sur le lien « Etape suivante ».



Saisir les champs obligatoires ainsi que les éventuelles observations et cocher un ou plusieurs motifs.

Cliquer sur le lien « Etape suivante ».



Cliquer sur le lien « Ajouter une candidature sur un poste MAAF »



Saisir le numéro de poste, tel qu'indiqué dans l'une des circulaires de mobilité (principale ou additif).

L'intitulé du poste, les numéros et libellés des structures administrative et opérationnelle ainsi que le secteur budgétaire se renseignent automatiquement après la saisie du numéro de poste.

Saisir les références de la note de service Mobilité (exemple : 2017-235 pour la circulaire principale de mobilité de la campagne de printemps 2017).

Saisir les éventuels commentaires, que l'agent a mentionné sur sa demande « papier » (saisie limitée à 1000 caractères).

*Poste: 55	charge de mission installation en agriculture
*Rang de priorité : 1	Additif: 1 - Additif n°1
Struct. Adm. : 516	600 - DRAAF OCCITANIE DR - Toulouse
Struct. Oper. : 516	642 - DRAAF OCCITANIE / SRAA - Toulouse
Secteur budgétaire : SDI	DR
Réf. Note de Service : 21	17-235
Commentaires : Je	suis très motivé par ce poste

Cliquer sur le lien « Confirmer la saisie ».

Le poste a été ajouté dans la liste des candidatures.

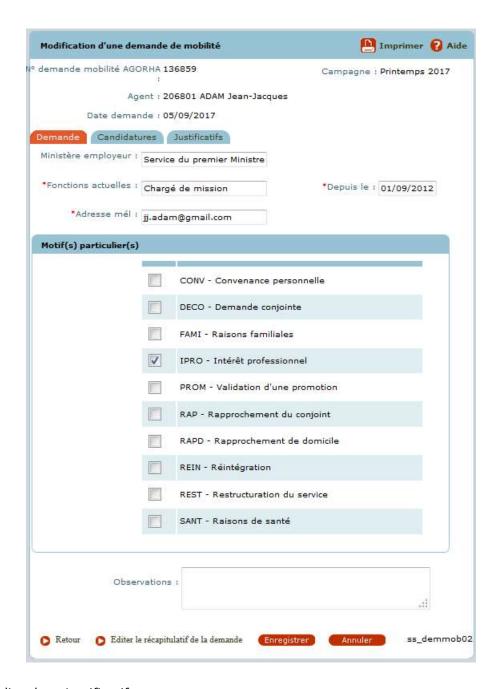


Renouveler l'opération autant de fois que nécessaire pour ajouter d'autres postes relevant du Ministère.

Cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour valider toutes les candidatures de l'agent.

Agorha affiche l'écran intitulé « Modification d'une demande de mobilité » qui comprend 3 onglets :

- demande
- candidatures
- justificatifs



Cliquer sur l'onglet « Justificatifs ».



Cliquer sur le lien « Ajouter une pièce justificative ».



Sélectionner le type de pièce dans la liste déroulante :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Extrait du livret de famille
- Certificat de PACS
- Certificat de concubinage
- Fiche de situation du conjoint fonctionnaire
- Contrat de travail du conjoint
- Certificat du médecin de prévention
- Autre

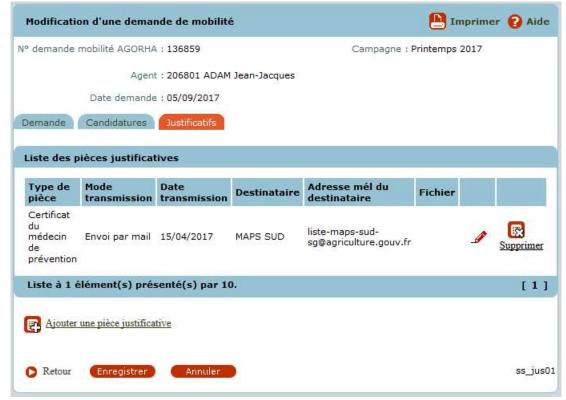
Si le type de pièce justificative à joindre n'existe pas dans la liste déroulante, sélectionner la valeur "autre" : un champ en saisie libre permet alors de saisir un nouveau libellé de pièce justificative.

Saisir les autres champs obligatoires.



Cliquer sur le lien « Confirmer la saisie ».

La pièce justificative a été ajoutée à la liste.



Cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

La saisie de cette nouvelle demande de mobilité est terminée.

Pendant la période d'ouverture de la saisie des demandes, définie dans le calendrier de la campagne, vous pouvez :

- Modifier la demande en cliquant sur les onglets « Demande » et « Candidatures ».
- Editer un récapitulatif de la demande, en cliquant sur le lien « Editer le récapitulatif de la demande », affiché sur l'onglet « demande ».

5.4. Modifier le rang de classement des postes d'une demande

Il est fréquent que les agents demandent la modification de leur rang de classement, à l'issue de leurs entretiens avec le responsable des structures d'accueil proposant les postes, et ce, après la fermeture du site internet de télé candidature.

La modification d'une demande de mobilité est accessible à partir de la rubrique





Cliquer sur le lien « Rechercher » pour afficher les campagnes ouvertes à la date du jour.



Cliquer sur le numéro d'année (2017 dans l'exemple) pour afficher l'écran de sélection des avis.



Cliquer sur le lien « Saisie ou modification d'une demande – Agent MAAF » ou « Saisie ou modification d'une demande – Agent externe ».



Saisir le numéro d'agent ou le numéro de la demande de mobilité, et cliquer sur le lien « Rechercher ».



Cliquer sur le bouton 🎤 pour modifier la demande.



Cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour valider le contenu de l'onglet « Demande ».

Cliquer sur l'onglet « Candidatures » pour accéder à la liste des postes.



Dans cet exemple, l'agent souhaite modifier le rang de classement du poste 1 et le placer au rang n°4.

N° poste	Classement origine	Classement futur
54733	1	4
55748	2	1
54721	3	2
55689	4	3

Agorha n'autorise pas que 2 postes aient le même rang de classement, ce pourquoi il faut utiliser un rang de classement supérieur au nombre de postes pour ensuite obtenir le bon classement.

N° poste	Classement origine	Actions
54733	1	cliquer sur le bouton saisir le rang de classement 5 confirmer la saisie
55748	2	cliquer sur le bouton saisir le rang de classement 1 confirmer la saisie
54721	3	cliquer sur le bouton saisir le rang de classement 2 confirmer la saisie
55689	4	cliquer sur le bouton saisir le rang de classement 3 confirmer la saisie

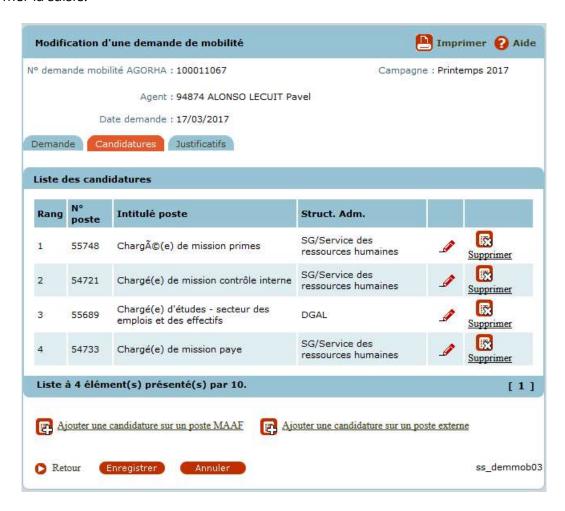
Ne jamais cliquer sur le bouton « Enregistrer » tant que les rangs de classement finaux ne sont pas saisis, sinon Agorha affichera un message d'erreur indiquant que la numérotation doit être continue.

Le tableau obtenu est le suivant :



Cliquer sur le bouton 🎤 pour modifier le rang de classement du poste 5 et saisir le rang 4.

Confirmer la saisie.



Les modifications étant conformes au résultat attendu, cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

6. Gestion des avis

Administration

Les structures de départ et d'accueil n'ont pas la possibilité de consulter les avis des Maps et des responsables de programme dans Agorha. Par contre, les responsables de programme peuvent consulter et recopier les avis des Maps.

6.1. Saisie du commentaire de la MAPS dont dépend la structure de départ

Gestion des candidatures et avis HENS La saisie des avis de la MAPS dont dépend la structure de départ est accessible à partir de la rubrique ▼ Choix de la campagne Puis en cliquant sur Imprimer 🔞 Aide Gestion des candidatures et avis - Choix de la campagne HENS ► Gestion des postes circulaire HENS Gestion des postes hors circulaire Libellé de la campagne : Tous(tes) Gestion des postes affectation ponctuelle HENS Année : Type de secteur : HENS Rechercher ▼ Gestion des candidatures et avis Liste des campagnes de mobilité ▼ Choix de la campagne Consultation des avis Année Consultation des demandes de Liste à 0 élément(s) présenté(s) par 10. [1] ss cam01 ► Mobiloscope

Cliquer sur le lien « Rechercher » pour afficher les campagnes ouvertes à la date du jour.



Cliquer sur le numéro d'année (2017 dans l'exemple) pour afficher l'écran de sélection des avis.



Cliquer sur le lien « Saisie des avis de départ ».

La fenêtre de recherche des candidatures pour la saisie des avis de départ s'ouvre automatiquement.



Saisir et/ou sélectionner les critères souhaités, par exemple en cochant la case « Restriction sur les candidatures sans avis ».

Cliquer sur « Rechercher ».

La liste de l'ensemble des candidatures des agents des structures rattachées à la MAPS s'affiche avec la liste des postes demandés (numéro de poste, structure opérationnelle du poste, ordre de classement de l'agent, avis du directeur de départ).



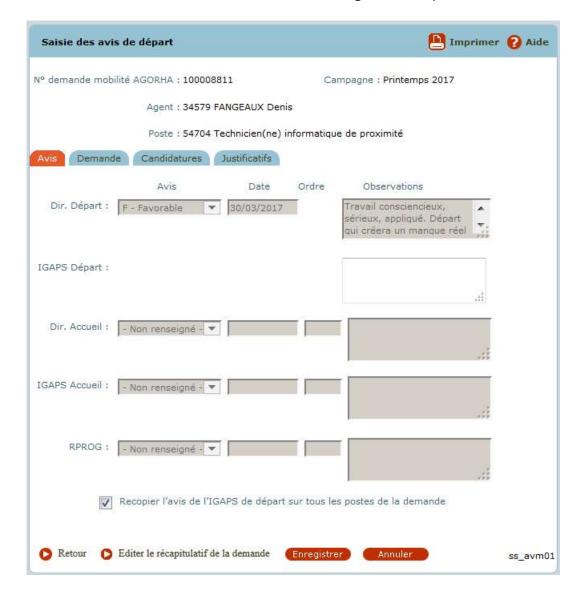
SG-SRH-MI

20/04/2022

Les libellés abrégés des colonnes suivantes correspondent à :

- Ordre: ordre de classement des postes par l'agent
- Dd: avis du directeur de départ
- Id : avis de l'IGAPS de départ
- Da: avis du directeur d'accueil
- Rg: rang de classement du directeur d'accueil
- la : avis de l'IGAPS d'accueil
- Rg: rang de classement de l'IGAPS d'accueil
- RP: avis du responsable de programme
- Rg: rang de classement du responsable de programme

Cliquer sur le lien « Gérer» en face de la candidature d'un agent sur un poste.



Vous avez la possibilité de saisir un commentaire (maximum 150 caractères).

Le commentaire de la MAPS dont dépend la structure de départ peut être identique à toutes les candidatures d'un agent sur des postes demandés hors de sa structure actuelle. Ce pourquoi, la case « Recopier le commentaire de l'IGAPS de départ sur tous les postes de la demande » est cochée par défaut.

Si un commentaire spécifique doit être donné, il est possible de décocher la case. Lors de

l'enregistrement, le commentaire sera copié sur les candidatures, pour lesquelles le commentaire n'est pas encore renseigné.

Cliquer sur « Enregistrer ».



Vous avez également la possibilité de consulter la demande de mobilité ainsi que les postes demandés en cliquant sur les onglets « Demande » et « candidatures » (cf. § 5.1).

L'onglet « Justificatifs » permet aux MAPS de consulter les pièces justificatives jointes à la demande de mobilité de l'agent, voire d'en ajouter de nouvelles (cf. § 5.2).

Pour revenir à l'écran de recherche des candidatures pour la saisie des avis, cliquer sur le lien « Retour ».

6.2. Saisie des avis de la MAPS dont dépend la structure d'accueil

Les avis de la MAPS dont dépend la structure d'accueil ne peuvent être saisies qu'après la date limite de dépôt des candidatures de l'additif, fixée par le calendrier de mobilité.

Gestion des candidatures et avis HENS

La saisie des avis par MAPS des structures d'accueil est accessible à partir de la rubrique

▼ Choix de la campagne Puis en cliquant sur ▶ Calendrier Imprimer 🕜 Aide Gestion des candidatures et avis - Choix de la campagne HENS Libellé de la campagne : Tous(tes) Gestion des postes affectation ponctuelle HENS Année : Gestion des agents externes Rechercher Type de secteur : HENS ▼ Gestion des candidatures et avis Liste des campagnes de mobilité ▼ Choix de la campagne Libellé Année Consultation des demandes de mobilité Liste à 0 élément(s) présenté(s) par 10. ► Indicateurs de mobilité ss cam01 Administration

Cliquer sur le lien « Rechercher » pour afficher les campagnes ouvertes à la date du jour.



Cliquer sur le numéro d'année (2017 dans l'exemple) pour afficher l'écran de sélection des avis.



20/04/2022

Cliquer sur le lien « Saisie des avis d'accueil ».

La fenêtre de recherche des candidatures pour la saisie des avis d'accueil s'ouvre automatiquement.

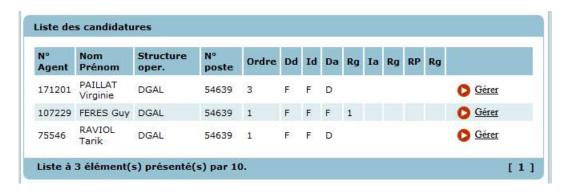


Saisir et/ou sélectionner les critères souhaités, par exemple en cochant la case « Restriction sur les candidatures sans avis ».

Le tri proposé est initialisé avec la valeur par défaut « Numéro d'agent ». Vous avez également la possibilité de trier par nom, structure opérationnelle ou numéro de poste.

Cliquer sur « Rechercher ».

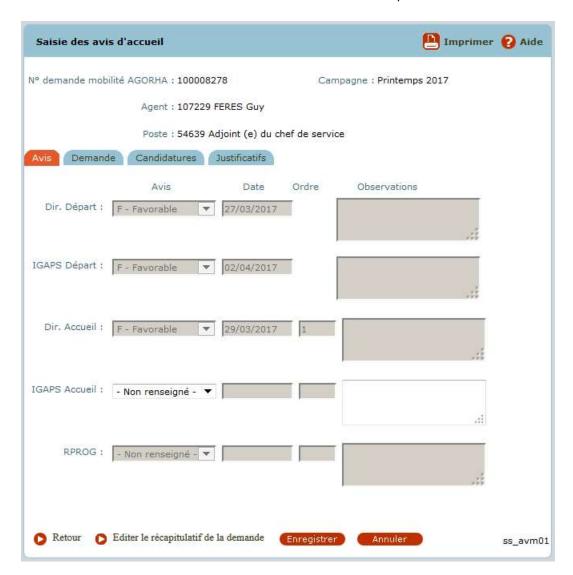
La liste des candidatures sur les postes des structures relevant de la MAPS s'affiche avec l'affectation opérationnelle de l'agent candidat, ainsi que son ordre de classement des postes (colonne ordre).



Les libellés abrégés des colonnes suivantes correspondent à :

- Ordre: ordre de classement des postes par l'agent
- Dd : avis du directeur de départ
- Id: avis de l'IGAPS de départ
- Da: avis du directeur d'accueil
- Rg: rang de classement du directeur d'accueil
- la : avis de l'IGAPS d'accueil
- Rg: rang de classement de l'IGAPS d'accueil
- RP: avis du responsable de programme
- Rg: rang de classement du responsable de programme

Cliquer sur le lien « Gérer » en face d'une des candidatures sur un poste de la structure.



Sélectionner votre avis dans la liste déroulante :

- F- Favorable
- D- Défavorable
- S- Sans avis
- · C- Candidature retirée
- T- Poste non vacant

Le champ « Date » devient saisissable, il est initialisé avec la date du jour.

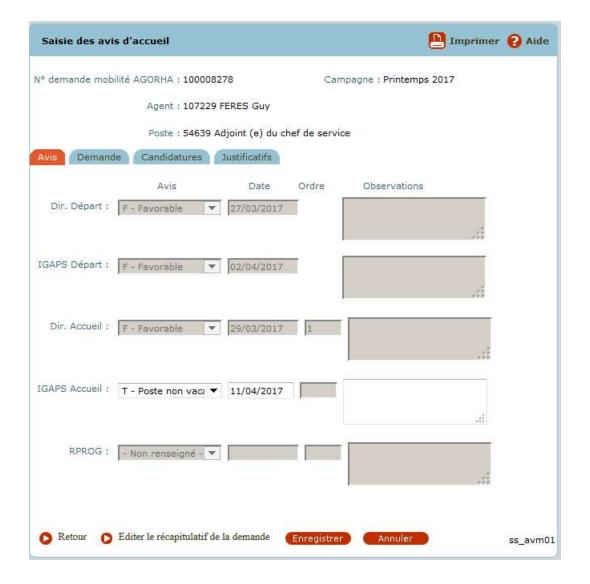
Vous avez également la possibilité de saisir un commentaire (maximum 1000 caractères).

Si vous sélectionnez la valeur « F- Favorable »:

- le rang de classement doit obligatoirement être renseigné,
- Il n'est pas possible de saisir 2 rangs de classement identiques,
- le rang de classement saisi ne doit pas être supérieur au nombre de candidatures ayant un avis "Favorable".

Si vous sélectionnez la valeur « D- Défavorable » :

- · le commentaire doit obligatoirement être renseigné,
- le rang de classement n'est pas saisissable.



Cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

Si vous avez sélectionné la valeur « T- Poste non vacant », Agorha affiche le message suivant :



Renouveler l'opération pour chacune des candidatures : la MAPS d'accueil doit, en effet, indiquer son avis et son ordre de classement pour la candidature de chaque agent.

Si l'avis de la structure d'accueil n'est pas renseigné, vous avez également la possibilité de le saisir.

Vous avez également la possibilité de consulter la demande ainsi que les postes demandés en cliquant sur les onglets « Demande » et « Candidatures » (cf. § 5.1).

L'onglet « Justificatifs » permet aux MAPS de consulter les pièces justificatives jointes à la demande de mobilité de l'agent, voire d'en ajouter de nouvelles (cf. § 5.2).

6.3. Rechercher des candidatures pour la consultation des avis

La recherche de candidatures pour la consultation des avis est accessible à partir de la rubrique

Puis en cliquant sur





Saisir et/ou sélectionner les critères souhaités.

Il est recommandé de saisir au minimum l'année et le libellé de la campagne.

Si vous cochez la case « Restriction sur les candidatures de départ », la recherche portera sur les candidatures de départ des agents affectés opérationnellement dans une des structures dont vous assurez la gestion,

Si vous cochez la case « Restriction sur les candidatures d'accueil », la recherche portera sur les candidatures d'accueil sur des postes ouverts dans l'une des structures dont vous assurez la gestion.

Cliquer sur le lien « Rechercher ».

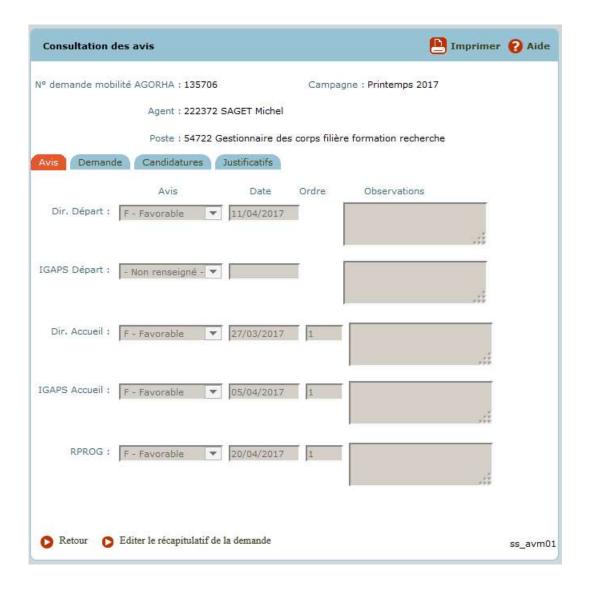
La liste des candidatures est affichée en dessous de l'écran de recherche, avec le numéro de poste, la structure opérationnelle du poste, ainsi que le rang de classement de l'agent.



Les libellés abrégés des colonnes suivantes correspondent à :

- Ordre: ordre de classement des postes par l'agent
- Dd: avis du directeur de départ
- Id: avis de l'IGAPS de départ
- Da : avis du directeur d'accueil
- Rg: rang de classement du directeur d'accueil
- la : avis de l'IGAPS d'accueil
- Rg: rang de classement de l'IGAPS d'accueil
- RP: avis du responsable de programme
- Rg: rang de classement du responsable de programme
- Etat : état de la demande (VA = demande à l'état valide, AN = demande annulée)

Cliquer sur le lien «Consulter » pour consulter le détail des avis avec leurs commentaires.



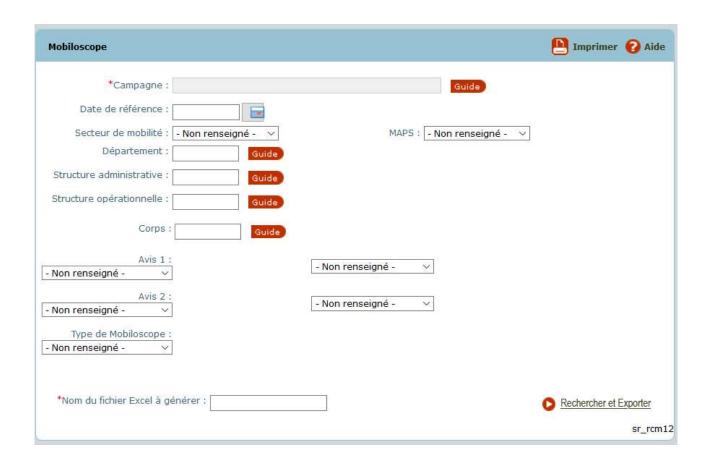
Cliquer sur le lien « Retour » pour afficher l'écran de recherche des candidatures pour la consultation des avis.

7. Edition du mobiloscope

La fonctionnalité d'édition du mobiloscope est accessible à partir du menu d'accueil :



Cliquer sur le lien « Mobiloscope ».



Le champ « Type de Mobiloscope » permet de sélectionner le tri dans l'ordre d'affichage des informations du mobiloscope. La liste déroulante comprend les valeurs suivantes :

- classique. Les postes du ministère sont triés par numéro de département (lié à la structure opérationnelle du poste), par structure administrative du poste puis par structure opérationnelle du poste. Les postes externes sont triés par administration, par code département, puis par numéro de poste.
- par poste. Les postes du ministère et les postes externes sont triés par numéro de poste.

• par agent. Les postes pour lesquels il existe une candidature sont triés par le nom de l'agent.

Si le champ « date de référence » est renseigné, le mobiloscope contiendra uniquement les demandes de mobilité, qui ont été saisies postérieurement à cette date.

La ligne « Avis 1 » propose les deux listes déroulantes suivantes :

Avis 1				
Liste 1	Liste 2			
Directeur de départ	Favorable			
Directeur d'accueil	Défavorable			
IGAPS d'accueil	Sans avis			
RPROG	Non renseigné			

Après avoir sélectionné un élément de la liste 1, sélectionner un élément de la liste 2. Par exemple, pour la sélection « Directeur d'accueil » « Défavorable », le mobiloscope ne contiendra que les candidatures avec un avis défavorable émis par la structure d'accueil.

La ligne « Avis 2 » propose les deux listes déroulantes suivantes :

Avis 2				
Liste 1		Liste 2		
Analyse SRH	D	Défavorable		
Avis SRH	F	Favorable		
	Α	Avis partagé		
	Е	Expertise		
	Р	Poste retiré		
	С	Candidature retirée		
	0	Obtient un autre choix		
	Z	Non retenu		
	Т	Poste non vacant		
	G	Favorable 1		
	Н	Favorable 2		
	J	Favorable 3		
	I	En attente avis		

Après avoir sélectionné un élément de la liste 1, sélectionner un élément de la liste 2. Par exemple, pour la sélection «Avis SRH» « Défavorable», le mobiloscope ne contiendra que les candidatures avec un avis SRH défavorable.

Ce critère sera plus particulièrement utilisé à l'issue des réunions d'arbitrage.

Sélectionner les critères de tri et remplir les champs obligatoires, puis cliquer sur le lien « Rechercher et exporter ».

Le message suivant est affiché : « Votre demande d'édition a été prise en compte, l'export vous a été envoyé par courrier interne. »

Pour accéder au module « Courrier interne » d'Agorha, cliquer sur l'onglet



affiché en haut de votre navigateur pour retourner au menu d'accueil Agorha.



Cliquer sur le lien « Lien vers messagerie Interne » pour accéder à vos messages.

Les 40 colonnes du mobiloscope sont organisées en 3 parties :

- 1. postes demandés
- 2. candidats
- 3. avis

Lors de l'édition du mobiloscope :

- · la colonne « Motif de parution » contient le numéro de poste Renoirh,
- la colonne « Analyse RAPS » contient les commentaires de l'IGAPS d'accueil.
- la colonne « Observations contient uniquement les commentaires des structures de départ et d'accueil, ainsi que ceux des Rprog.

8. Consulter le calendrier d'une campagne

La consultation du calendrier d'une campagne est accessible en cliquant sur la rubrique à gauche de l'écran.



Sélectionner une campagne en cliquant sur la case à cocher située à gauche du tableau.

Vous pouvez ensuite, soit consulter le calendrier à l'écran, soit éditer le calendrier dans un tableau excel. Dans ce dernier cas, Agorha affiche le message suivant : « La demande de l'édition "EditionLocaleCampagneMobiliteAgorhaExcel " au format xls s'est déroulée correctement. Le résultat est disponible dans la fenêtre qui vient de s'ouvrir automatiquement. »

9. Gestion des campagnes Fil de l'eau

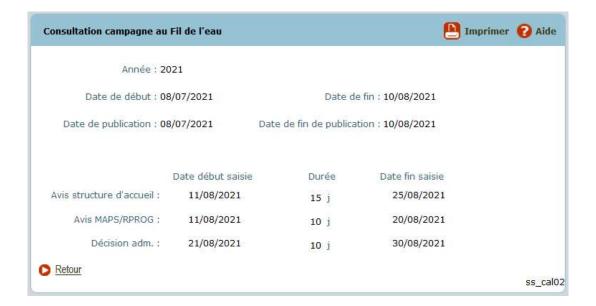
Les lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité générale, publiées par note de service SG/SRH/SDCAR/2020-31 prévoient la publication de postes, au fil de l'eau.

Tout au long de l'année, la procédure dite mobilité au « Fil de l'eau » est utilisée pour pourvoir certains postes vacants en administration centrale, en services déconcentrés, dans l'enseignement technique et supérieur ou au sein des établissements sous tutelle.

9.1. Consulter les calendriers des campagnes Fil de l'eau



Sélectionner une case à cocher (à gauche) et cliquer sur le lien Consulter le calendrier.



Les dates de début et de fin de publication indiquent la période pendant laquelle les agents pourront candidater, notamment sur AgriMob, pour les agents relevant du MAA.

9.2. Consulter les demandes de mobilité

Les MAPS peuvent consulter dans Agorha les demandes de mobilité des agents qui candidatent sur un ou plusieurs postes ouverts dans leur périmètre.

Si les demandes de mobilité des agents ont été saisies via le site de télédéclaration, les demandes sont consultables uniquement si elles ont été signées par les agents (demande à l'état « validé ») le lendemain de la signature (le transfert des demandes entre le télé portail et Agorha est effectué chaque nuit).

Chaque MAPS peut également :

- exporter dans un tableur les candidatures pour une campagne Fil de l'eau
- éditer le récapitulatif d'une demande de mobilité.

Pour accéder à ces fonctionnalités, cliquer sur la rubrique

► Gestion des candidatures et avis HENS

Puis, cliquer sur la sous-rubrique « Consultation des demandes de mobilité »



La fenêtre de recherche des demandes s'affiche automatiquement.



Sélectionner la campagne de mobilité en cliquant sur le bouton Guide.



Cocher la campagne pour laquelle vous souhaitez consulter les candidatures.



Cliquer sur « Valider la sélection » en bas de l'écran Aide Campagne.

Pour rechercher un agent précis, saisir son numéro d'agent ou appeler le guide dédié.



Saisir les critères de recherche et cliquer sur le bouton Rechercher.

La liste des demandes s'affiche dans le tableau, en dessous de l'écran de recherche.



Cliquer sur le numéro de demande (colonne de gauche dans le tableau) pour consulter la demande d'un agent de la liste.



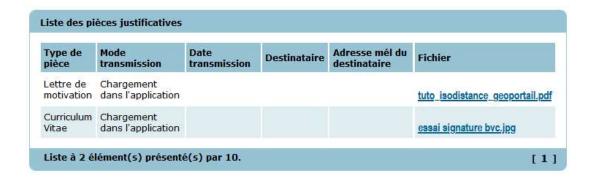
Vous pouvez cliquer sur le lien « **Editer le récapitulatif de la demande** » pour afficher en format pdf le contenu de la demande de mobilité avec les avis des structures déjà saisis.

Cliquer sur l'onglet « Candidatures » pour consulter la liste des postes demandés par cet agent.



Vous avez la possibilité de cliquer sur le numéro du poste (deuxième colonne du tableau) pour consulter les caractéristiques de l'un des postes de la demande. Le détail du poste s'affiche en dessous du tableau.

Cliquer sur l'onglet Justificatifs.



Vous avez la possibilité de cliquer sur le nom de la pièce justificative (dernière colonne du tableau) pour consulter le contenu de la PJ.

9.3. Saisie des avis d'accueil

Les avis de la MAPS d'accueil ne peuvent être saisis qu'après la date limite de dépôt des candidatures, fixée par le calendrier de mobilité.

La saisie des avis par les MAPS est accessible à partir de la rubrique

Puis en cliquant sur

Choix de la campagne

Cliquer sur le lien « Rechercher » pour afficher les campagnes ouvertes à la date du jour.



Cliquer sur le numéro d'année (2021 dans l'exemple) de la campagne concernée.



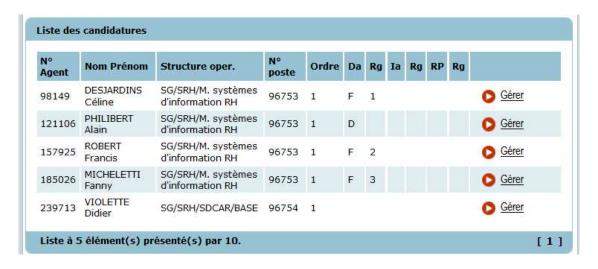
Cliquer sur le lien « Saisie des avis des MAPS d'accueil ».

La fenêtre de recherche des candidatures pour la saisie des avis d'accueil s'ouvre automatiquement.



Saisir et/ou sélectionner les critères souhaités.

Cliquer sur « Rechercher ».



La liste des candidatures s'affiche avec :

- structure opérationnelle du poste,
- numéro de poste,
- ordre de classement de l'agent,
- Avis du directeur d'accueil (colonne Da),
- Rang de classement du directeur d'accueil (colonne Rg),
- Avis de la MAPS d'accueil (colonne la),
- Rang de classement de la MAPS (colonne Rg),
- Avis du responsable de programme (colonne RP),
- Rang de classement du responsable de programme (colonne Rg),

Cliquer sur le lien « <u>Gérer</u>» en face d'une des candidatures sur un poste de la structure. Saisie des avis MAPS - Campagne au fil de l'eau Imprimer 🚱 Aide Nº demande mobilité AGORHA: 159735 Campagne : Fil de l'eau année civile 2021 - Publication du 05/08/2021 Agent: 98149 DESJARDINS Céline Poste: 96753 Chef.fe de projet SIRH Demande Candidatures Justificatifs Entretien Nbre points Avis Date Rang Commentaires Structure d'accueil: Très motivée. Dispose de Oui V 15 F - Favorable 09/08/2021 toutes les compétences requises. MAPS d'accueil : - Non renseigné -RPROG: - Non renseigné -Décision Date Observations SRH: - Non renseigné -

Sélectionner votre avis dans la liste déroulante :

Editer le récapitulatif de la demande

F- Favorable

Retour

D- Défavorable

Le champ « Date » devient saisissable, il est initialisé avec la date du jour.

Le champ « Ordre de classement » devient saisissable. Vous avez également la possibilité de saisir un commentaire (maximum 1000 caractères).

Enregistrer

ss avm02

Si vous sélectionnez la valeur « F- Favorable » :

- le rang de classement doit obligatoirement être renseigné,
- Il n'est pas possible de saisir 2 rangs de classement identiques,
- le rang de classement saisi ne doit pas être supérieur au nombre de candidatures ayant un avis "Favorable".

Si vous sélectionnez la valeur « D- Défavorable » :

le commentaire doit obligatoirement être renseigné,

le rang de classement n'est pas saisissable.

Cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

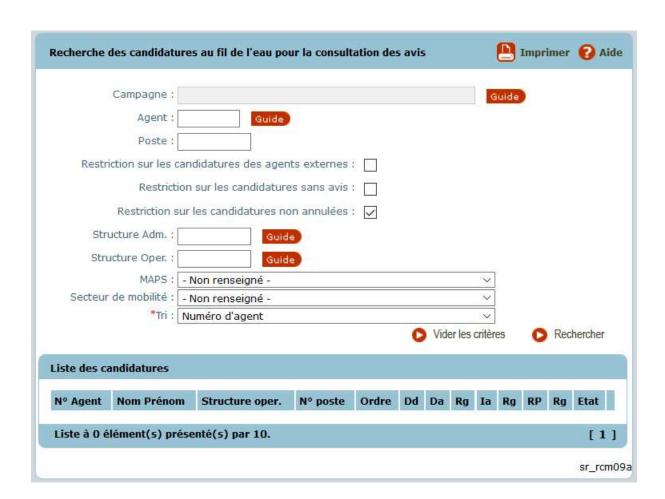
Renouveler l'opération pour chacune des candidatures.

9.4. Recherche des candidatures pour la consultation des avis

La recherche de candidatures pour la consultation des avis est accessible à partir de la rubrique

Puis en cliquant sur





Saisir et/ou sélectionner les critères souhaités.

Il est recommandé de saisir au minimum l'année et le libellé de la campagne.

Cliquer sur le lien « Rechercher ».

La liste des candidatures est affichée en dessous de l'écran de recherche, avec le numéro de poste,

la structure opérationnelle du poste, ainsi que le rang de classement de l'agent.



Les libellés abrégés des colonnes suivantes correspondent à :

- Ordre: ordre de classement des postes par l'agent
- Dd: avis du directeur de départ
- Da : avis du directeur d'accueil
- Rg: rang de classement du directeur d'accueil
- la : avis de l'IGAPS d'accueil
- Rg: rang de classement de l'IGAPS d'accueil
- RP: avis du responsable de programme
- Rg: rang de classement du responsable de programme
- Etat : état de la demande (VA = demande à l'état valide, AN = demande annulée)

Cliquer sur le lien «Consulter » pour consulter le détail des avis avec leurs commentaires.

10. Assistance

En cas de difficulté rencontrée lors de l'utilisation de cet outil, vous pouvez écrire à l'adresse : <u>assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr</u>